**Journée de discussion générale sur les personnes handicapées dans les situations de risque et d'urgence humanitaire (article 11 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées)**

À l'occasion de sa 28e session, qui se tiendra à Genève du 6 au 24 mars 2023, **le Comité des droits des personnes handicapées** organisera une journée de débat général le **7 et le 8 mars 2023** **(au palais des Nations, salle XVII et en ligne)** avec un accent régional sur les personnes handicapées dans les situations de risque et d'urgence humanitaire. Cette journée de débat général sera organisée par le HCDH.

L'objectif de cette journée de débat général est de préparer l'élaboration par le Comité d'une observation générale sur les personnes handicapées dans les situations de risque et d'urgence humanitaire. L'objectif de l'observation générale sera de clarifier les obligations des États parties en vertu de l'article 11 de la Convention et de fournir des recommandations aux États parties à la Convention sur les mesures qu'ils devraient adopter pour assurer le plein respect de leurs obligations de respecter, protéger et réaliser les droits de l'homme des personnes handicapées.

La journée de discussion générale comprendra des segments pour des régions géographiques spécifiques afin d'engager le dialogue avec les différentes parties prenantes, en tenant compte des fuseaux horaires et en facilitant la participation en personne et en ligne :

**7 mars de10h00 à 12h00 (CET)** – Asie-Pacifique, Europe de l’Est et Asie Centrale

**7 mars de 15h00 à 17h00 (CET)** – Europe de l’Ouest et Amériques

**8 mars de 10h00 à 12h00 (CET)** – Afrique et Moyen-Orient

**Participation**

Le Comité des droits des personnes handicapées invite les États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, les entités et les institutions spécialisées des Nations Unies, les autres mécanismes des droits de l'homme des Nations Unies, les institutions nationales des droits de l'homme, les organisations non gouvernementales, les organisations de personnes handicapées et les autres parties prenantes intéressées à participer à la journée de débat général et à présenter des observations écrites.

**Soumissions écrites**

Les soumissions écrites sur le thème de la discussion générale doivent être envoyées électroniquement en format Word à Mme Janna Iskakova (email : janna.iskakova@un.org) et à Mme Laia Evia (email : laia.evia@un.org) en indiquant "CRPD DGD on art 11" dans le sujet et, dans le corps du message, si la soumission peut être publiée sur le site web du HCDH pour la journée de discussion générale. Les soumissions **au format Word** ne doivent pas dépasser **10 pages** et doivent être reçues **au plus tard le 15 février 2023**. Les contributions écrites ne seront pas traduites et doivent donc être soumises en **anglais, français ou espagnol**, qui sont les langues de travail du Comité. En raison du nombre élevé de soumissions écrites, le Comité n'accusera pas réception mais procédera à la publication des soumissions sur sa page web.

**Interventions orales**

Au cours de la journée de discussion générale, du temps sera alloué aux interventions orales des représentants des États parties à la Convention CDPH, des entités et institutions spécialisées des Nations Unies, des autres mécanismes des droits de l'homme des Nations Unies, des Institutions nationales des droits de l'homme, des organisations non gouvernementales, des organisations de personnes handicapées et d'autres parties prenantes intéressées.

Pour participer Les modalités des interventions orales seront affichées sur la page web du Comité à l'approche de la session.

Le Comité s'efforcera de satisfaire toutes les demandes d'interventions orales. Toutefois, il ne peut garantir que toutes les parties prenantes qui souhaitent prendre la parole pourront le faire en raison de contraintes de temps et en fonction du nombre de demandes reçues. Le Comité se réserve le droit d'organiser la liste des intervenants à sa discrétion.

**Comment s'inscrire**

Le lien d'inscription :

**7 mars de10h00 à 12h00 (CET)** – Asie-Pacifique, Europe de l’Est et Asie Centrale [Inscrivez-vous ici](https://indico.un.org/event/1003985/)

**7 mars de 15h00 à 17h00 (CET)** – Europe de l’Ouest et Amériques [Inscrivez-vous ici](https://indico.un.org/event/1004038/)

**8 mars de 10h00 à 12h00 (CET)** – Afrique et Moyen-Orient [Inscrivez-vous ici](https://indico.un.org/event/1004039/)

Veuillez noter que le HCDH ne fournira pas de lettres d'invitation aux organisations de la société civile pour assister aux sessions de la CDPH dans le but d'obtenir des visas. Toutefois, sur demande, le Secrétariat peut fournir une lettre générale "à qui de droit" précisant qu'un représentant a demandé et obtenu une accréditation pour une réunion. Veuillez également noter que le HCDH n'est pas en mesure de prendre en charge les frais de voyage et/ou d'hébergement.

Tous les participants sont responsables de leurs propres arrangements concernant le voyage et l'hébergement ainsi que de l'obtention de visas pour entrer en Suisse. Le Secrétariat de la CDPH ne fournit pas d'assistance à cet égard. Il est conseillé aux représentants qui ont besoin d'un visa pour entrer en Suisse d'en faire la demande le plus tôt possible, au cas où les autorités suisses tarderaient à le délivrer, et de s'assurer que le visa sera reçu à temps pour le voyage. La pratique montre que lors de la demande de visa suisse, il est recommandé d'apporter des copies de la confirmation d'enregistrement, ainsi qu'une lettre préparée par l'ONG respective, lors du rendez-vous avec le consulat ou l'ambassade suisse concerné.

**Laissez-passer**

Pour recevoir une carte d'accès aux locaux de l'ONU, tous les demandeurs doivent se munir de la confirmation d'inscription qui leur sera envoyée par e-mail une fois l'inscription en ligne réussie, d'un passeport national en cours de validité ou d'une pièce d'identité délivrée par le gouvernement portant une photographie, et se présenter en personne à l'Unité des cartes d'accès et d'identité des Nations Unies, **Villa Les Feuillantines**, Office des Nations Unies à Genève, Avenue de la Paix 13, Genève, Suisse. Les heures d'ouverture du bureau sont de 8h00 à 16h45, du lundi au vendredi. Veuillez noter que les représentants des ONG doivent se munir de leur passeport (ou d'une pièce d'identité avec photo délivrée par un gouvernement) ainsi que de leur badge d'accès à chaque fois qu'ils souhaitent entrer dans les locaux de l'ONU.

Après l'émission d'un badge, l'accès au Palais des Nations se fera par **la Porte de la Paix "bis"**, un nouveau point de contrôle d'accès temporaire.

**Informations complémentaires**

Pour toute information complémentaire sur la journée de discussion générale, veuillez contacter le Secrétariat du Comité par e-mail à : janna.iskakova@un.org et laia.evia@un.org.